



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Communiqué de presse

La population veut conserver l'obligation de déclarer le bois

Lausanne, le 7 décembre 2018

L'obligation de déclaration du bois a été introduite en Suisse en 2012, afin de rendre plus transparente la chaîne de livraison des produits en bois, souvent globalisée. Aujourd'hui, les consommateurs qui achètent des produits en bois savent d'où provient la matière première et de quelles essences il s'agit. Le Conseil fédéral prévoit maintenant de supprimer, sans tambour ni trompettes, cette obligation de déclaration pour le bois et les produits en bois, qui a pourtant fait ses preuves.

Le gouvernement va ainsi à l'encontre des souhaits de la population suisse. En effet, un sondage représentatif conduit par gfs-Zürich pour le WWF Suisse révèle que 71% de la population du pays s'oppose à l'abrogation de l'obligation de déclaration pour le bois. Pas moins de 62% des sondés sont d'avis que les informations sur l'essence et la provenance du bois sont des critères importants, voire très importants lors de l'achat de produits en bois.

L'industrie forestière suisse et l'industrie du bois insistent également sur l'obligation de déclaration, afin que le bois helvétique produit de manière durable puisse continuer à être clairement distingué du bois importé du monde entier.

ForêtSuisse et le WWF Suisse demandent au Conseil fédéral de maintenir l'obligation de déclarer le bois en tant qu'instrument important de transparence dans l'information des consommateurs.

Contact:

Simone Stammbach, spécialiste des forêts, WWF Suisse, simone.stammbach@wwf.ch, 044 297 21 65

Pierrette Rey, porte-parole du WWF Suisse, tél. 079 662 47 45

Urban Brüttsch, responsable Economie, ForêtSuisse, urban.bruetsch@waldschweiz.ch, 032 625 88 00